

Aide aux hébergements touristiques de type gites ou chambres d'hôtes

CC DE LA THIERACHE DU CENTRE

Présentation du dispositif

La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre soutient la création des hébergements touristiques de type gites ou chambres d'hôtes de son territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernés les hébergements touristiques de type gites ou chambres d'hôtes inscrits ou en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des Métiers.

— Critères d'éligibilité

L'adhésion du porteur de projet à une marque de qualification nationale reconnue.

Pour quel projet ?

Le projet doit comporter au minimum 2 chambres et au maximum 5.

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- les travaux de réhabilitation (gros et second œuvre),
- les travaux d'aménagements intérieurs et l'achat des gros équipements,
- toilettes et sanitaires utilisés exclusivement pour les hébergements touristiques.

Pour les travaux immobiliers obtention des autorisations administratives préalables obligatoires.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Les travaux extérieurs et paysagers sont exclus.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre prend la forme de subvention de la manière suivante :

- Gites ruraux de plus de 2 chambres, subvention maximum de 20% : 4 000 €, plafond 20 000 €,
- Gites ruraux de 2 chambres, subvention maximum de 20% : 3 000 €, plafond 15 000 €,
- 5 chambres d'hôtes, subvention maximum de 20% : 4 000 €, plafond 20 000 €,
- 4 chambres d'hôtes, subvention maximum de 20% : 3 200 €, plafond 16 000 €,
- 3 chambres d'hôtes, subvention maximum de 20% ; 2 400 €, plafond 12 000 €,
- 2 chambres d'hôtes subvention maximum de 20% : 1 600 €, plafond 8 000 €.

Une seule demande tous les 5 ans par porteur de projet (y compris s'il y a plusieurs hébergements à plusieurs adresses différentes).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Se rapprocher de la Communauté de communes au 03 23 97 36 00.

Organisme

CC DE LA THIERACHE DU CENTRE

Communauté de Communes de la Thiérache du Centre

- 13 rue de l'Armistice
02260 LA CAPELLE
Téléphone : 03 23 97 36 00
E-mail : contact@thieracheducentre.fr